# Salaires minimaux en 2023: examen annuel

## Introduction

Dans le contexte des salaires minimaux, l'année 2022 restera longtemps gravée dans les mémoires pour deux raisons. Des taux d'inflation sans précédents depuis des décennies ont nécessité de revoir sensiblement à la hausse les salaires bruts nominaux. Par ailleurs, cette année a aussi été marquée par le fait que les négociateurs à l'échelle de l'Union sont parvenus à un accord concernant la directive relative aux salaires minimaux.[1]

## Contexte politique

À la suite de l'approbation du Conseil et du Parlement européen, les ministres de l'Union européenne ont approuvé la directive relative aux salaires minimaux le 4 octobre, donnant ainsi le coup d'envoi du processus de mise en œuvre de deux ans pour les États membres. La directive établit des procédures visant à garantir le caractère adéquat des salaires minimaux légaux, encourage la négociation collective sur la fixation des salaires et améliore l'accès à la protection légale des salaires minimaux pour les travailleurs ayant droit à une telle protection en vertu de la législation nationale applicable. Dans l'éventualité où les États membres introduisent des dérogations ou des déductions (autrement dit, appliquent des taux de rémunération différents pour certains groupes de travailleurs ou font passer la rémunération à un niveau inférieur à celui du salaire minimum légal approprié), la directive exige le respect des principes de non-discrimination et de proportionnalité. Bien que la directive ne précise pas quel niveau est considéré comme «adéquat» (laissant aux responsables de la fixation du salaire minimal national le soin de décider des valeurs de référence indicatives internationales ou nationales qu'ils appliqueront), elle indique comme exemples de ces valeurs cibles 60 % du salaire médian et 50 % du salaire moyen dans un pays.

La directive énumère quatre critères qui doivent, au minimum, être respectés dans le cadre de l'actualisation des salaires minimaux légaux: le pouvoir d'achat compte tenu du coût de la vie, le niveau général des salaires et leur répartition, le taux de croissance des salaires, ainsi que les niveaux et évolutions de la productivité nationale à long terme. En outre, tous les États membres dont le taux de couverture des négociations collectives est inférieur à 80 % sont tenus de mettre en place un cadre de conditions de facilitation et de compiler un plan d'actions propice aux négociations collectives.

## Principales conclusions

- Dans la plupart des pays de l'UE, les personnes percevant un salaire minimum ont bénéficié des augmentations des salaires minimaux légaux au cours de la dernière décennie de diverses manières: leur pouvoir d'achat a augmenté en termes réels et leur salaire brut a progressé davantage que le salaire moyen et souvent à des taux supérieurs à la productivité de la main d'œuvre. Les ressortissants des pays d'Europe centrale et de l'Est ont bénéficié des plus fortes augmentations de salaires bruts et nets réels au cours de la décennie, bien qu'ils soient partis de niveaux absolus vraiment très bas.
- Entre janvier 2022 et janvier 2023, les États membres ont appliqué une hausse sans précédent des salaires minimaux bruts légaux, avec des augmentations allant de plus de 20 % en Allemagne et en Lettonie à plus de 5 % au Luxembourg. L'augmentation nominale médiane dans les États membres était de près de 11 %, contre 5 % en 2022. Toutefois, en raison des taux d'inflation élevés dans l'ensemble de l'Union européenne, ces fortes augmentations nominales ne se sont pas traduites par des gains significatifs de pouvoir d'achat pour les salariés percevant un salaire minimum, sauf dans quelques pays (principalement l'Allemagne et la Belgique).
- Le côté positif est que les récentes pertes de salaires minimaux réels enregistrées dans plusieurs pays depuis 2013 n'ont pas érodé les bénéfices à long terme pour le pouvoir d'achat des travailleurs touchant le salaire minimum.

1 Directive (UE) 2022/2041 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relative à des salaires minimaux adéquats dans l'Union européenne.

- En 2022, le salaire minimum net (après impôt sur le revenu des personnes physiques et cotisations d'assurance sociale) pour un travailleur célibataire sans enfant à charge variait de 282 EUR par mois en Bulgarie à 1 968 EUR au Luxembourg. Six pays (Croatie, Espagne, Grèce, Malte, Portugal et République tchèque) n'ont pas appliqué l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur les salaires minimaux bruts, tandis qu'en Lettonie et aux Pays-Bas, l'impôt moyen sur le revenu des personnes physiques était très peu élevé.
- Le taux moyen d'imposition des salariés (impôt sur le revenu des personnes physiques et cotisations d'assurance sociale) sur le salaire minimum brut pour un travailleur célibataire sans enfant à charge variait de 6 % en Espagne à 40 % en Roumanie. Les travailleurs percevant le salaire minimum ont conservé 90 % ou plus de leur salaire minimum brut en Belgique, en Espagne, en Estonie, en France, en Irlande, à Malte et aux Pays-Bas. À l'autre extrême, les Roumains et les Hongrois n'ont respectivement perçu que 60 % et 66 % de leur salaire minimum brut. Dans cinq pays (Allemagne, France, Luxembourg, Malte et Pays-Bas), le même groupe de personnes percevant un salaire minimum avait droit à des prestations liées à l'emploi ou à des indemnités sociales en 2022.
- Le changement le plus significatif dans le cadre de ces réglementations sur le salaire minimum a été l'introduction d'un salaire minimum légal mensuel à Chypre. Les Pays-Bas ont introduit une définition harmonisée du taux horaire et la Roumanie a introduit un taux légal supplémentaire pour les travailleurs agricoles et alimentaires.
- En 2022, un nombre croissant de pays ont fixé de nouveaux niveaux pour leurs salaires minimaux légaux à la suite d'un accord bipartite ou tripartite. Dans le même temps, lorsque des pays adoptaient des augmentations ad hoc, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, ces augmentations étaient fondées sur des décisions politiques et sortaient du cadre habituel de système de fixation des salaires minimaux.
- La phase de transposition venant à peine de commencer, l'incidence de la directive européenne sur la fixation des salaires minimaux nationaux a été limitée jusqu'à présent. Toutefois, l'une des premières conséquences est que les «valeurs de référence indicatives» établies dans la directive (50 % du salaire moyen et 60 % du salaire médian) sont de plus en plus adoptées, que ce soit explicitement dans des (propositions de) lois ou d'objectifs (Belgique, Bulgarie, Espagne, Irlande, Slovaquie), sur la base de revalorisations réelles (Allemagne, Croatie), ou sous la forme de revendications syndicales (par exemple, Grèce, Pays-Bas, République tchèque).

## Orientations politiques

- Dans un environnement inflationniste, il est essentiel que le pouvoir d'achat des personnes touchant le salaire minimal légal compte tenu du coût de la vie, soit l'un des critères guidant leur fixation et leur actualisation. À l'heure actuelle, l'inflation figure dans la législation relative au salaire minimum de certains pays de l'Union, alors qu'environ un tiers des pays de l'Union utilisent des mécanismes fondés sur des règles ayant un caractère contraignant pour décider des révisions du taux légal.
- À l'exception de la France, qui prend en compte l'inflation pour les ménages aux plus faibles revenus (appartenant au premier quintile de revenus), les États membres appliquent des taux d'inflation calculés pour le ménage moyen. Comme les ménages à faibles revenus et les travailleurs faiblement rémunérés sont susceptibles de consacrer une part plus importante de leurs revenus au logement, à l'énergie et à l'alimentation, il se pourrait que la perte de leur pouvoir d'achat ait été sous-estimée. Même si les responsables de la fixation du salaire minimum n'ont pas l'intention d'adopter une approche reposant sur le salaire minimum vital (basé sur un panier de biens et de services nécessaires pour atteindre un niveau de vie convenu), ils pourraient réfléchir à une méthode pour tenir compte du fait que les taux d'inflation moyens pourraient sous-estimer la perte de pouvoir d'achat des travailleurs percevant le salaire minimum.
- D'autre part, étant donné que les gouvernements ont cherché à atténuer les effets de l'inflation sur les citoyens au moyen d'une série de mesures (telles que des subventions pour le chauffage domestique, des réductions des taxes sur l'énergie, le plafonnement des prix de l'alimentation et de l'énergie ou des subventions générales), les salaires n'ont pas supporté la totalité de la charge financière.

### Informations supplémentaires

Le rapport *Salaires minimaux en 2023: examen annuel* (en anglais) est disponible à l'adresse https://eurofound.link/ef23019

Directrice de recherche: Christine Aumayr-Pintar

information@eurofound.europa.eu